

COMMUNE DE VALENTIGNEY DEPARTEMENT DU DOUBS

Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Montbéliard par modification n°2 du PLU

Par délibération du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2022, la commune de Valentigney a prescrit la mise en compatibilité de son PLU avec le SCoT du Pays de Montbéliard par la modification n°2 de son PLU.

L'utilité de cette mise en compatibilité est justifiée au regard du surdimensionnement des besoins en logements nécessaires à la stabilisation démographique de la commune, par rapport aux besoins actuels exprimés tant par le SCoT que par le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le Conseil Municipal a également donné un avis favorable à l'engagement du nouveau projet de modification n°2 de son PLU.

Par cette délibération, le Conseil Municipal a précisé les objectifs de la mise en compatibilité du PLU de Valentigney avec le SCoT du Pays de Montbéliard par modification n°2 du PLU communal et a défini les modalités de concertation de la population de la façon suivante :

- Organisation d'une réunion publique
- Mise à disposition d'un registre en mairie
- Publication dans un journal diffusé dans le département

La concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet, et le bilan en sera tiré en Conseil Municipal.

Cette délibération accompagnée d'une note argumentaire est affichée en Mairie.

Un prochain arrêté municipal prescrira l'Enquête Publique relative au projet de mise en compatibilité du PLU de Valentigney avec le SCoT du Pays de Montbéliard par modification n°2 du PLU communal.